

## Accompagner les personnes à risque de chutes

### Objectifs :

- Connaître les différents types de chutes et en cerner les conséquences possibles dans le quotidien de la personne accueillie
- Savoir identifier les personnes à risque de chutes et les facteurs influant sur ce risque
- S'approprier les techniques de mobilisation adaptées à la prise en charge des personnes à risques
- Assurer un suivi de la personne grâce à l'utilisation d'outils adaptés
- Savoir prendre en charge une personne accidentée

### Programme :

#### Le cadre général des chutes en établissements de soin

- La définition et l'épidémiologie des chutes au sein des établissements de soins
- Le classement des différents types de chutes et les signes de gravité
- Les conséquences traumatiques et fonctionnelles liées à une chute
- La notion de responsabilités en cas de chutes et les obligations en termes de prévention

#### Les interventions préventives des chutes

- L'identification des personnes à risque de chute
- Les facteurs et pathologies influant sur le risque de chute
- Les mouvements favorisant le travail sur l'équilibre des personnes à risque
- L'organisation du travail et la matérialisation des zones de dangers
- Les outils de suivi de la personne à risque de chute

#### L'accompagnement de la personne accidentée

- Les techniques de mobilisation adaptée de la prise en charge de la personne accidentée et les actions de prévention des risques de « sur-accident »
- Les précautions matérielles liées à l'environnement
- Les bilans à réaliser en cas de chutes répétées

#### Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

#### Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

#### Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Co-construction des savoirs avec les participants afin d'ancrer plus durablement les acquis
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

### **Modalités d'évaluation**

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

**Profil du formateur :** Formateur ergothérapeute ou psychomotricien expérimenté dans les secteurs sanitaire et médico-social

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Public :** Tout professionnel d'un établissement

**Prérequis :** aucun

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

**Si vous êtes en situation de handicap**, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse [clara.speicher@coimparo.fr](mailto:clara.speicher@coimparo.fr)

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

**Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse [contact@coimparo.fr](mailto:contact@coimparo.fr)**

**Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.**

**Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande :** 1 mois (hors demande urgente).